

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 06/04/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 31.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une DEP concernant la perturbation intentionnelle de rapaces nocturnes dans le cadre de la réalisation d'inventaires naturalistes (44) Numéro Onagre : 2023-03-22x-00347	Bénéficiaires : Hardy environnement	Avis : Favorable
----------------------	--	---	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Athene noctua* Chouette chevêche
- *Otus scops* Hibou petit-duc
- *Strix alba* Chouette effraie
- *Strix aluco* Chouette hulotte
- *Strix flammeus* Hibou des marais
- *Strix otus* Hibou moyen-duc

Échanges

Le CSRPN souhaite savoir sur quels sites en Loire-Atlantique l'usage de la repasse est prévu. Il note que 2 min d'écoute semble court.

Le porteur de projet indique qu'il est prévu d'utiliser la repasse sur les sites suivants : Mésanger, Nord-sur-Erdre, Nozay, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Vincent-des-Landes, Treffieux. La durée d'écoute peut paraître courte, elle dure parfois plus longtemps en réalité, mais les espèces sont parfois contactées en allant sur le point d'écoute. Les 2 min font partie du protocole mais dans ce cadre la durée est indicative.

Le CSRPN relève que sur d'autres programmes il y a 5 à 10 min d'écoute sans dérangement. Néanmoins, il est confirmé par retour d'expérience que les individus sont très réactifs à la repasse sur ce protocole.

Le CSRPN note que les espèces ne sont pas indiquées sur le cerfa, il serait bon de remettre celles indiquées dans la présentation.

Délibération

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable au projet.

Le 22/04/2023

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

